

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

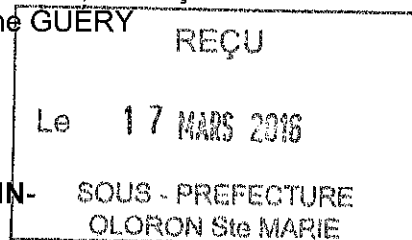
SÉANCE DU 10 MARS 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Hervé LUCBÉREILH à Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX à Denise MICHAUT
Pierre SERENA à Maylis DEL PIANTA
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL
Valérie SARTOLOU à Henriette BONNET

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY



RAPPORT N° 160310-21-FIN-

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES LOCALES : CONVENTION AVEC L'ETAT

M. LACRAMPE rappelle que par délibération du 1^{er} décembre 2015, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'un protocole transactionnel pour rembourser le contrat de prêt à risque éligible à l'aide du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant des produits structurés et mettre fin pour le présent et l'avenir à tout contentieux formé ou à naître concernant ledit prêt.

Par courrier en date du 4.01.2016, la CCPO a reçu la notification d'aide au titre du fonds de soutien aux collectivités territoriales qui devrait s'élever à 140 000 € (montant provisoire) et faire l'objet de versements, par fraction, selon un calendrier à intervenir jusqu'à l'extinction du prêt renégocié soit en 2028.

Il convient dès lors de signer une convention avec le représentant de l'Etat organisant la mise en place et le versement de l'aide attribuée au titre du prêt contracté avec la banque le 10 novembre 2006 ayant fait l'objet du protocole transactionnel signé le 16 février 2016.

Ainsi, afin de finaliser cette procédure,

Où cet exposé,

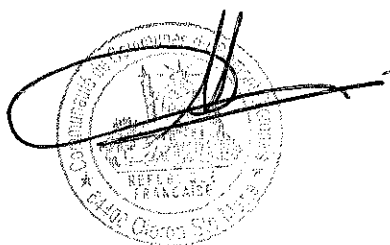
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le représentant de l'Etat organisant la mise en place et le versement de l'aide attribuée.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 mars 2016

Suivent les signatures

Affiché le 17.03.16



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 17 MARS 2016
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE